

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8962

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Abdellah Jannat

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 850,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :



Age:

Abdel WAHID Laajiq

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 28/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/8/80				

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
N.D Pharmacie t. Municipal 5116 Bis Hay sa - Tél.: 0522 91 457	17.2.20 23	697.50

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

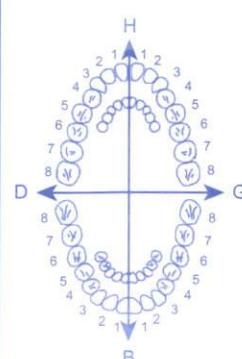
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Souâd MEKNASSI

MÉDECINE GÉNÉRALE

Médecine de Travail

Certificat de Nutrition

Diplôme de Médecine Esthétique  
et Lasers Médicaux

Diplôme d'Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier



الدكتورة سعاد مكناسي

الطب العام

طب الشغل

شهادة الهممية والتغذية

شهادة الطب التجميلي

والليزر الطبي

شهادة التصوير بالصدى

من كلية الطب بمونبولي

Casablanca, le : 12/8/893 الدار البيضاء في :

ABDELAWAAD Lamya

37 Neltjen

149 x 24

bin مل  
زوج 35

89.50 + 3

13 Nor

fronty

8 fronty drop me meat  
3 nos

29.00

Pharmacie HIND  
Municipal Bloc 11  
Lot 16 Bis Hay Hassani  
N°5 16 Tel. 0522 914 457

DR. MEKNASSI SOUD  
MEDECIN GÉNÉRALE  
162, Rue Lakkadine Bin Lamdoune  
CASABLANCA  
Téléph: 022 21 52 19

119.00  
692.50

162 زنقة 33 (زنقة لقنايسية سابقا) الطابق الأول - بين المدن - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 21 52 49  
162, Rue 33 (Ex Rue Lknadsaa) 1<sup>er</sup> Etage - Bin Lamdoune - Casablanca - Tél. : 05 22 21 52 49  
Aut. N° 7.829

**Lot:**  
**DLC**

P.P.C : 119 DH  
Duo: Lot :  
10/25 DS 10/22

38,50

38,50

38,50

38,50

38,50

38,50

PPC : 79DH00



4 026466 004901

061006454

# D3NORM®

200 UI GOUTTES BUVABLES



Lot: 230553

A consommer  
avant le:

06/2026

PPC : 89,50 DH

# D3NORM®

200 UI GOUTTES BUVABLES



Lot: 230553

A consommer  
avant le:

06/2026

PPC : 89,50 DH

# D3NORM®

200 UI GOUTTES BUVABLES



Lot: 230553

A consommer  
avant le:

06/2026

PPC : 89,50 DH